

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 165 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Immanence ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 35.000 euros est attribuée à l'association Immanence 21, avenue du Maine 75015 PARIS pour son activité en 2015 contribuant à favoriser la création et la diffusion de l'art contemporain. 19645 ; 2015_01231.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO